

Châteauguay



AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS P1-Z-3001-125-24 ET P1-Z-3001-127-24

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté les premiers projets P1-Z-3001-125-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre les usages « 5450 – vente au détail de produits laitiers » et « 6539 autres centres de services sociaux » dans la zone P-800, dans le secteur de l'île Saint-Bernard et P1-Z-3001-127-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant les usages additionnels au groupe d'usages « Habitation (H1). ».

Une assemblée publique se tiendra le 8 mai 2024 à 19 h, à la salle La Noue au Centre culturel située au 15 boulevard Maple, à Châteauguay.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera ces projets de règlements, les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de règlement P1-Z-3001-125-24 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Permettre les usages « 5450 Vente au détail de produits laitiers » et « 6539 Autres centres de services sociaux » dans la zone P-800.

La zone visée et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

En résumé, ce règlement a pour objet de permettre les usages « 5450 Vente au détail de produits laitiers » et « 6539 Autres centres de services sociaux » dans la zone P-800 dans le secteur de l'île Saint-Bernard.

Le projet de règlement P1-Z-3001-127-24 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Permettre qu'une garderie en milieu familial puisse exercer dans un bâtiment comprenant un logement intergénérationnel.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Châteauguay.

Châteauguay



En résumé, ce règlement a pour objet de permettre qu'une garderie en milieu familiale puisse exercer dans un bâtiment comprenant un logement intergénérationnel.

Toute personne intéressée peut consulter ces premiers projets de règlement, l'ensemble des dispositions ainsi que la description ou illustration de l'ensemble des zones de la Ville, à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 24 avril 2024.

La greffière adjointe,


Rebecca Monaco, avocate.


PROJET :

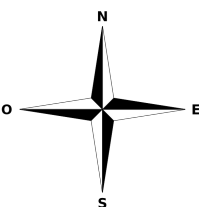
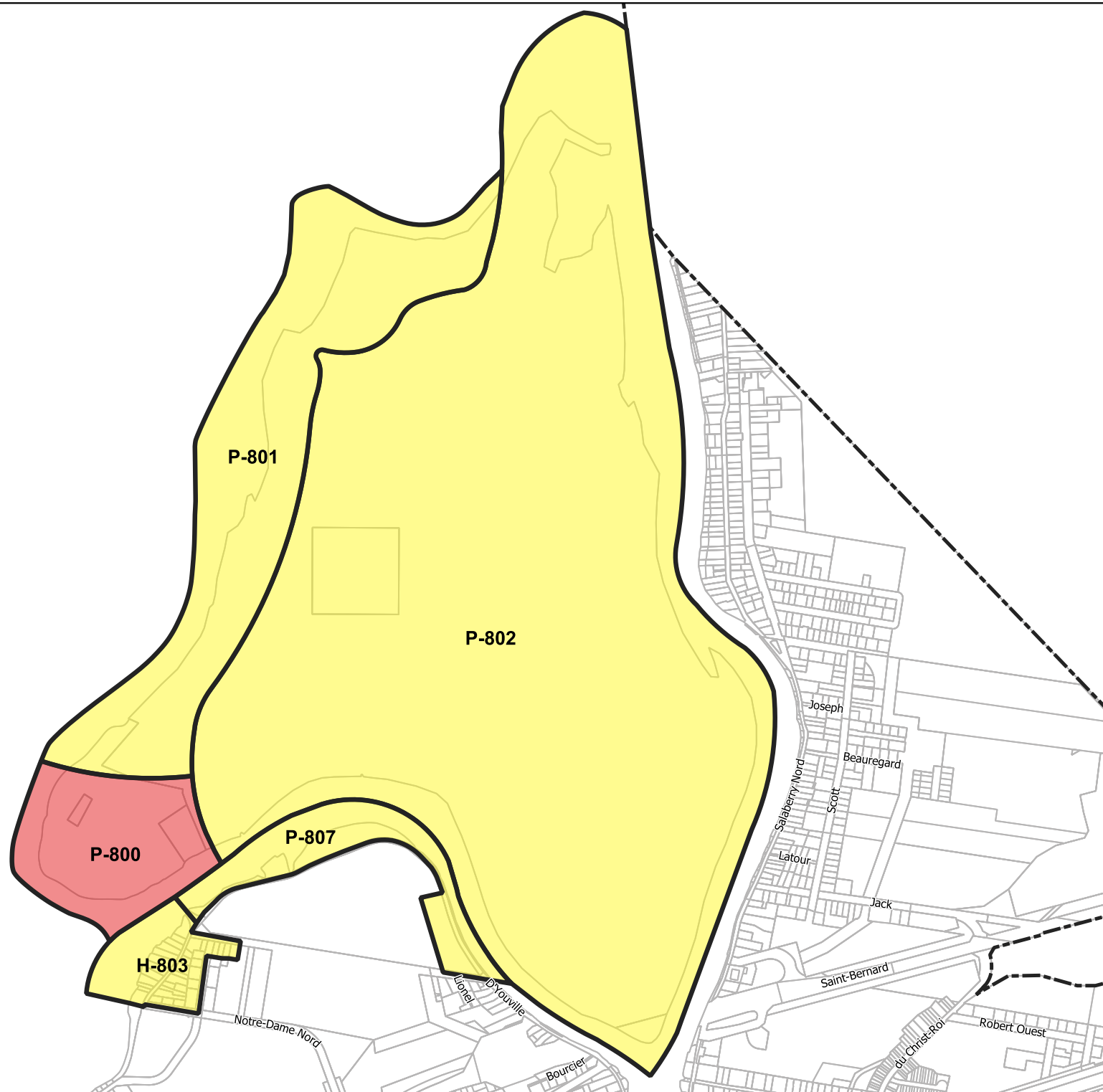
Modification au règlement de zonage Z-3001 visant à permettre les usages « 5450 - Vente au détail de produits laitiers » et « 6539 - Autres centres de services sociaux » dans la zone P-800, dans le secteur de l'île Saint-Bernard

Zone visée et zones contiguës

LÉGENDE :

 **Zone visée**
P-800

 **Zones contiguës**
P-801, P-802, H-803, P-807



0 200 400 600 m





**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE
POUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS
P1-Z-3001-125-24 ET P1-Z-3001-127-24**

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 24 avril 2024, le présent avis public de la tenue d'une assemblée publique pour les premiers projets de règlements P1-Z-3001-125-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre les usages « 5450 – vente au détail de produits laitiers » et « 6539 autres centres de services sociaux » dans la zone P-800, dans le secteur de l'île Saint-Bernard et P1-Z-3001-127-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant les usages additionnels au groupe d'usages « Habitation (H1) », à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 24 avril 2024, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 24 avril 2024.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate